

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.07.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MiXem Sub

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Cimentage prêt à l'emploi.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 Corrosif

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irr. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Ciment Portland

Hydroxyde de calcium

Mentions de danger

H315 Provoque des lésions cutanées

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P102 Conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le contenu/le récipient selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

Informations complémentaires :

En cas de stockage au sec conformément aux prescriptions, se conserve 9 mois à partir de la date de fabrication. Pauvre en chromates.

2.3 Autres dangers

Réagit de manière fortement alcaline avec l'humidité. Tenir compte de ce facteur lors de la mise en œuvre, par exemple en évitant le contact prolongé avec la peau et en portant des gants de protection.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Mortier sec à base de liants minéraux, matières de charge et additifs.

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Composants dangereux:

CAS: 65997-15-1	Ciment Portland	5-<20%
EINECS : 266-043-4	 Xi R37/38-41	
	 Eye Dam. 1, H318 ;  Skin Irrit. 2, H315 ; STOT SE 3, H335	
CAS : 1305-62-0	Hydroxyde de calcium	5-<20%
EINECS : 215-137-3	 Xi R37/38-41	
Reg.nr. : 01-2119475151-45-XXXX	 Eye Dam. 1, H318 ;  Skin Irrit. 2, H315 ; STOT SE 3, H335	

Autres substances contenues:

Non applicable.

Indications complémentaires:

Pour le libellé des mentions de danger, se référer à la Section 16.

Remarque: L'indication de danger « irritant » ne vise pas la poudre sèche, mais uniquement lors de l'apport d'eau ou d'humidité (réaction alcaline). Pauvre en chromates conformément à la réglementation REACH 1907/2006.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Changer les vêtements salis, imprégnés.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. Irrite la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales:

Le produit n'est pas combustible. Prendre en compte les points suivants en cas d'incendie à proximité.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Un chauffage au-delà de 580 °C provoque la décomposition de l'hydroxyde de calcium en oxyde de calcium et en eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Le produit n'est pas combustible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection individuelle.

Veiller à une ventilation suffisante.

Ne pas respirer la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éviter la formation de poussière. Recueillir mécaniquement à l'état sec

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer la poussière.

Veiller à une bonne aération/aspiration du lieu de travail.

Laver soigneusement après manipulation. (P264)

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. (P362)

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne stocker que dans le récipient original.

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au sec dans des récipients bien fermés.

Classe de stockage :

Classe de stockage conformément au VCI : 13 (substances solides non-inflammables).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 65997-15-1 Ciment Portland (5 - <20%)

AGW 5 mg/m³ E
DFG

CAS: 1305-62-0 Hydroxyde de calcium (5-<20%)

AGW Durée de vie 1E mg/m³

Remarque E = fraction inhalable.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter tout contact avec les yeux.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser.

Protection respiratoire: En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP2.

Protection des mains: Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / la substance / la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction du taux de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Matériau des gants : Gants coton de nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Gris-beige

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Odeur :	Faible odeur terreuse
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	11-13 (solution saturée) à 25 °C.
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	580 °C (décomposition en CaO et H ₂ O)
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminé.
Densité apparente :	600-1500 kg/m ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pour Ca(OH) ₂ 1,650 mg/l à 20 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Éviter l'influence de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Le ciment et/ou l'hydroxyde de calcium réagissent avec l'aluminium et le laiton en présence d'eau avec formation d'hydrogène.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Effet primaire d'irritation:

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Effet d'irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Effet fortement irritant avec risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires supérieures.

L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

En cas de contact prolongé avec la peau, le produit peut provoquer des dommages cutanés sévères.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Les résidus de produit séché peuvent être éliminés avec les déchets ménagers.

Catalogue européen des déchets :

17 08 02 matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Il est conseillé de nettoyer à l'eau.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU	
ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
Classe	Néant.
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 17.05.1999): Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List